

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2667

présenté par
M. Kasbarian, M. Rodwell, M. Maillard, Mme Olivia Grégoire, M. Metzdorf, Mme Le Grip et
M. Terlier

ARTICLE 54

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
